

L'économie politique verte : chronique d'une catastrophe annoncée ?

B. Prévost* et A. Rivaud*

*MCF Economie – Université Paul Valéry Montpellier – UMR ARTDev 5281

« J'accuse la théorie économique classique
d'être elle-même une de ces jolies techniques
qui prétendent traiter du présent
en faisant abstraction du fait que nous en savons très peu sur l'avenir »
(Keynes 2002, 251)

1. Introduction

Les apports de l'écologie politique à l'économie écologique ont fait l'objet de plusieurs publications insistant notamment sur les pistes ouvertes par la première pour dépasser les limites de la seconde. Il s'agit en particulier de proposer un cadre conceptuel et systémique, alternatif à celui de l'économie dominante et, par voie de conséquence, une alternative aux solutions actuellement envisagées et mises en place, ces dernières se résumant, pour l'essentiel, à une accélération des processus de marchandisation. Nous proposons ici de compléter ces travaux à travers deux apports.

Le premier consiste à replacer ces solutions marchandes dans un mouvement intellectuel, scientifique et politique plus vaste qui est à la base des réformes soutenues par les grandes organisations internationales depuis les années 1980 et, plus précisément, les réformes institutionnelles qui entendent mettre en place les conditions juridiques et légales d'un fonctionnement efficient des marchés. A ce titre, l'économie verte, dans sa déclinaison récente, prend place dans un nouveau discours développementaliste qui témoigne d'une réelle plasticité à l'image de la capacité de « résilience » dont sait faire preuve l'économie orthodoxe (Godard 1992).

Nous chercherons à enrichir la démarche de l'écologie politique telle que définie par Kallis et al. (Kallis, Gómez-Baggethun, and Zografos 2013) en y introduisant une référence peu utilisée par les chercheurs hétérodoxes : la nouvelle économie institutionnaliste (NEI) de Douglas North. Ce dernier est devenu l'une des références incontournables du nouveau discours développementaliste mais nous montrerons en quoi la NEI aurait pu servir à autre chose qu'une simple justification de l'extension de l'ordre marchand à des sphères qui jusque là lui échappaient (cette critique de la NEI étant récurrente et largement justifiée, cf. Palermo 1999; Fine 2002) .

Nous verrons également, et ce sera notre second apport, que North propose une analyse des institutions dans laquelle les rapports de pouvoir et les structures mentales jouent un rôle déterminant. Nous mobiliserons cette perspective institutionnaliste pour montrer que les conditions dans lesquelles se pense aujourd'hui l'institutionnalisation de l'économie verte laissent attendre une catastrophe pourtant prévisible : les cadres cognitifs issus de l'économie orthodoxe, quels que soient les amendements apportés aux différentes hypothèses concernant la rationalité ou la concurrence, ne sont pas aptes à penser le changement, qu'il soit économique, institutionnel ou environnemental.

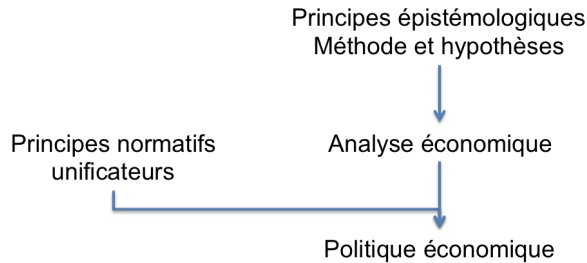
2. L'économie politique de l'environnement

Dans ses efforts incessants pour distinguer d'un côté la dimension scientifique de l'économie et de l'autre les spéculations métaphysiques ou politiques des économistes¹, Schumpeter a défini les systèmes d'économie politique comme ensemble complet de préconisations en matière de politiques économiques déduites d'un ensemble de principes normatifs unificateurs (Schumpeter 1981, 36). Ces systèmes d'économie politique s'appuient sur des raisonnements scientifiques (au sens où ils répondent aux critères de la science normale) et

¹ Voir par exemple sa critique de Walras et de ses opinions socialistes (Schumpeter 1952, 120) ou celle de Smith (Schumpeter 1981, 36)

tout l'enjeu du travail généalogique et historique de Schumpeter consiste justement à séparer le bon grain de l'ivraie (cf. schéma 1).

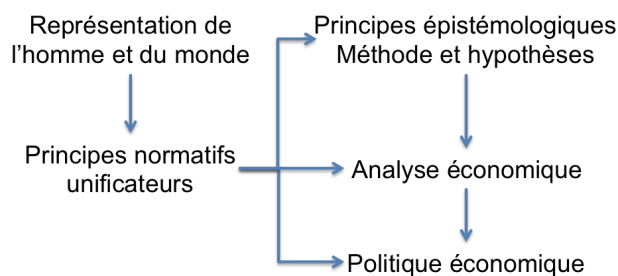
Schéma 1 : Les systèmes d'économie politique selon Schumpeter



Nous partons ici de plusieurs hypothèses fortes et bien entendu discutables. Leur rejet suffit alors à disqualifier les analyses et propos défendus dans la suite du texte.

La science économique normale (ou paradigme dominant, ou orthodoxie ou économie mainstream, etc.) repose sur des hypothèses et méthodes profondément ancrées dans des représentations spécifiques du monde, de l'homme, du rapport de l'homme au monde et du rapport de l'homme à ses semblables. Nous suivons en cela l'institutionnalisme de North pour qui la science se développe toujours dans une culture théorique déterminée par les relations sociales et les croyances sur lesquelles elles s'appuient à travers les institutions (North 2005, 35-38). La recherche est donc nécessairement encadrée dans une structure culturelle spécifique qui définit les règles et méthodes de la science normale. Ces représentations déterminent les hypothèses fondamentales concernant la recherche en économie : hypothèses sur les comportements individuels, hypothèses concernant l'ordre social tel qu'il est et tel qu'il devrait être, hypothèses sur la manière d'exprimer cet ordre social sous forme scientifique. De surcroît, ces représentations sont liées aux principes normatifs unificateurs dont parle Schumpeter, de sorte que séparer le bon grain de l'ivraie est en la matière une entreprise illusoire : les constructions mentales déterminent l'ensemble des différentes parties d'un système d'économie politique et sa dimension analytique ne peut pas en être séparée.

Schéma 2 : Analyse critique du schéma schumpeterien

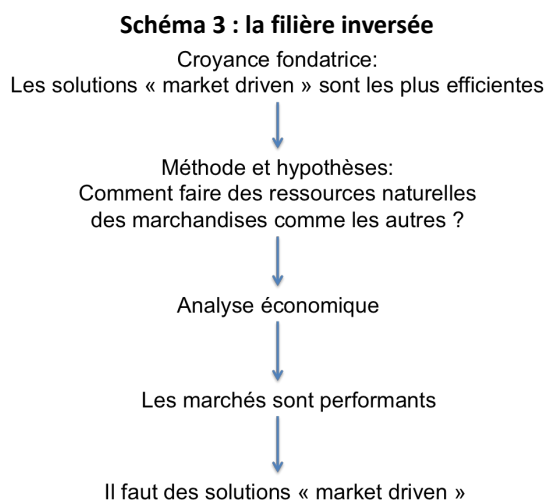


Considérant les systèmes d'économie politique tels que représentés dans le schéma 2, nous en venons à souligner le fait que le caractère performatif de la science économique se joue en partie à travers les différents départements de recherche des organisations internationales comme la Banque Mondiale ou l'OCDE qui sont en charge d'établir un cadre stratégique général (a comprehensive framework) :

The countries asked the OECD to develop a green growth strategy (GGS) bringing together economic, environmental, technological, financial and development aspects into a comprehensive framework. The strategy, Towards Green Growth (OECD, 2011a), was endorsed by OECD ministers in May 2011. (OECD 2012, 8)

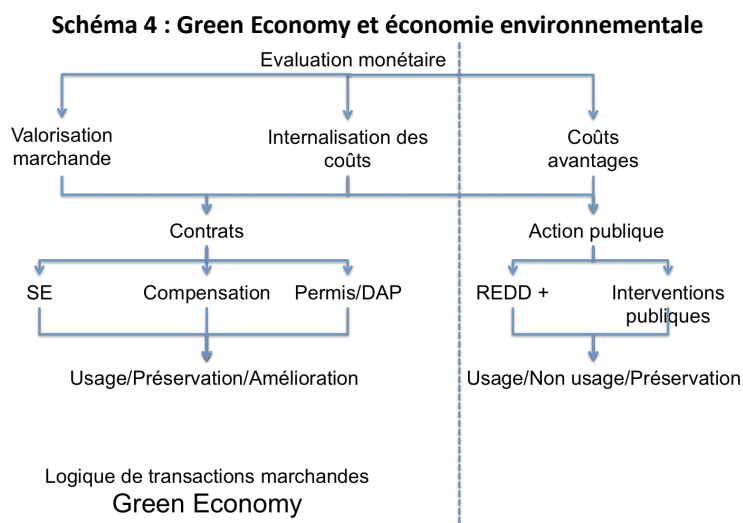
Or, nous adhérons à l'analyse développée par Kanbur à propos de la Banque Mondiale et de ses experts incapables de sortir de leurs cadres cognitifs dès qu'ils sont confrontés à une incertitude quant aux analyses et aux stratégies les plus pertinentes : la répétition des habitudes antérieures prend le pas sur la capacité d'innovation et conduit les experts à savoir, au préalable, quel type de solutions ils vont préconiser. Ce constat empirique du fonctionnement interne d'une organisation internationale, dans son activité consistant à produire de la recherche et des cadres stratégiques, est parfaitement cohérent avec l'institutionnalisme de North. Nous

n'hésiterons donc pas à parler de filière inversée en ce qui concerne la recherche sur le développement durable (cf. schéma 3) :



Ainsi, l'ensemble des démarches analytiques déployées dans le cadre de l'économie standard ont pour objectif de démontrer la faisabilité des solutions marchandes, même si elles en admettent parfois les limites : l'essentiel n'est pas là ; l'essentiel tient à ce que le marché est considéré comme objet social premier à partir duquel se pense l'ensemble de l'architecture institutionnelle qu'il convient de mettre en place pour en faciliter le fonctionnement. A ce titre, l'économie verte ne présente strictement aucune spécificité au regard de l'ensemble des amendements apportés à l'économie du développement sous l'impulsion de la nouvelle économie institutionnelle depuis les années 1990 (Prévost 2010 ; Prévost 2008). Et elle participe d'un mouvement plus global de marchandisation étayé par l'analyse économique (Palermo 1999).

Dans ce mouvement, l'économie verte, ou *green economy*, peut être appréhendée comme une « manière écologique de faire des affaires » (PNUE 2011) et/ou comme l'opportunité de faire des affaires grâce à l'écologie. On peut la considérer comme une sous-partie du système d'économie politique traitant des enjeux environnementaux, comme nous le montrons dans le schéma 3 (pour une présentation détaillée des différents instruments voir J. Gadrey and Laluq 2015 p.53-65).



L'évaluation monétaire est la clef d'entrée privilégiée de toute évaluation économique, que celle-ci serve, in fine, des solutions purement marchandes ou l'intervention de l'Etat. Le glissement de l'intervention publique vers la solution marchande au sens large s'est appuyé sur une argumentation mettant progressivement en avant l'idée que l'intégration des préoccupations environnementales n'était pas seulement une contrainte, mais aussi une

opportunité, afin de dépasser débats relatifs à la faiblesse et à l'inefficacité des instruments contraignants de politique environnementale (Karsenty and Ezzine de Blas, 2014) (normes, réglementation, écotaxe, etc.). En effet, on s'extrait d'une logique jugée contraignante et source de coûts supplémentaires désincitatifs pour mettre l'accent (dans une perspective pro-business) sur les effets positifs de l'intégration des questions environnementales sur la croissance. Dès lors, il n'est plus question de « crise écologique ». Il est au contraire possible d'envisager les problématiques environnementales comme un nouvel espace de déploiement du capitalisme néolibéral, s'appuyant sur une rhétorique d'amélioration du bien-être. Le développement de la *green economy* se justifie donc sur la base de deux grands éléments :

- au niveau des politiques publiques, les coûts futurs du statu quo seront beaucoup plus importants que les avantages que l'on pourrait espérer tirer de politiques environnementales ambitieuses même si l'on s'en tient à une évaluation utilitariste (Gesang 2013). ; Autrement dit, il coûtera beaucoup plus cher à l'Etat et à la collectivité (via les impôts) d'intervenir plus tard que maintenant ;
- au niveau marchand, on en espère une relance de la demande, de l'innovation, ce qui passe notamment par l'intégration du capital naturel à la théorie de la croissance. L'écologie devient un moteur de la croissance.

La pirouette est habile à plus d'un titre, car ce type d'argumentation légitime d'autant plus la démarche engagée depuis une dizaine d'années (à partir du MEA et plus encore après le TEEB) à propos de la question environnementale. Le cadre cognitif n'est pas remis en cause. Il est même renforcé sur la base d'une double justification : i) une justification théorique fondamentale consistant à déployer des outils d'évaluation (consentement à payer, etc.) afin de révéler ou construire une mesure monétaire donc, in fine, d'une possibilité de mise en marché ; ii) une justification de type empirique, dans la mesure où il est à présent affirmé que cette mise en marché sera favorable aux populations les plus démunies dans le cadre d'une croissance pro-pauvre (Prévost and Rivaud 2015) : « *The key question is if (and how) environmental goals can be reconciled with growth and poverty reduction in the developing world. This report asserts that these goals can indeed be pursued simultaneously in a mutually-reinforcing way through green and inclusive growth* ». (OECD 2012, 8)

On assiste donc à un retournement de la rhétorique « environnementaliste » puisque que les « market based instruments » qui avaient dans un premier temps suscité des levées de bouclier de la part des industriels parce que la prise en compte de l'environnement semblait se faire systématiquement en opposition à l'efficacité économique, sont aujourd'hui considérés comme un nouvel « Eldorado ». La question de la réglementation n'est quasiment plus abordée ; de même la question des l'attribution de droit de propriété est secondaire par rapport aux instruments « 2^{ème} génération » dont il est question à la suite de ce renouvellement du discours environnemental.

3. Les mirages de l'évaluation

L'une des choses les plus étonnantes dans la résilience (Godard 1992) de l'économie mainstream face à ses difficultés, est peut-être la manière dont les critiques eux-mêmes acceptent cette domination. Par exemple, dans une revue ministérielle française (CGDD 2010), à la suite d'un premier article listant les biais et limites des diverses méthodes d'évaluation (Hardelin, Katosky, and Marical 2010), Katosky et Marical, démontrent que la méthode du consentement à payer ne produit que des résultats discutables (sans nécessairement, d'ailleurs, aller jusqu'au terme de critiques déjà importantes)...mais finissent par conclure que l'outil est « incontournable » (Katosky and Marical 2010). C'est la validation du principe énoncé par Krugman (Krugman 2005) : on ne voit pas ce que l'on peut pas formaliser ou, plus généralement, on ne voit pas ce qui n'est pas visible du point de vue des institutions (politiques comme universitaires) qui légitiment ce qui peut et doit être vu.

Or, les méthodes utilisées par l'économie de l'environnement, dont on a vu qu'elles sont déterminées par ce que l'on cherche à montrer, sont également hautement critiquables du point de vue de leurs fondements épistémologiques et sociaux.

Le travail interdisciplinaire associant écologie et économie est l'une des bases de l'évaluation : définition, quantification, évaluation monétaire des services écosystémique, sont autant de méthodes censées révéler, suivant le discours officiel international, la valeur vraie et le prix juste de la nature et de ses services (Michelot et al., 2014). L'évaluation peut également se faire de manière mono disciplinaire à l'image de la méthode du consentement à payer.

Le point commun de toutes les démarches est de supposer que les individus sont systématiquement capables d'assigner un niveau d'utilité et donc une valeur monétaire aux biens et services environnementaux. Il est étonnant que l'analyse économique standard poursuive dans cette perspective, en particulier pour ce qui concerne les questions liées au développement (puisque'il est bien question ici de développement durable). En effet une littérature abondante autour des capacités, officiellement reconnue à travers le Nobel décerné à Sen en 1998, a considérablement mis à mal les fondements orthodoxes de l'analyse de l'évaluation et de la décision. En

effet, on peut associer l'approche par les capacités à une ontologie spécifique articulant valeurs et valorisations individuelles et sociales (Smith and Seward 2009), dans laquelle les interactions sociales sont déterminantes (Putnam 2002).

Ces critiques, que l'on retrouve ailleurs dans la littérature sont rarement mobilisées pour mettre en avant le poids des inégalités comme biais intrinsèque à l'évaluation en matière environnementale. L'approche par les capacités laisse entendre que tout le monde n'a pas la même capacité à évaluer un actif environnemental et ensuite à le valoriser, comme il en est de même pour l'ensemble des ressources économiques d'ailleurs. Une série d'inégalités multidimensionnelles (cognitives, culturelles, sociales, économiques) affecte la capacité des acteurs à évaluer et valoriser les services écosystémiques. Comme le souligne Sen, c'est une critique majeure adressée à l'idée suivant laquelle les agents seraient capables d'établir avec certitude un ordre de préférences et qui, appliquée aux évaluations économiques environnementales constitue un obstacle majeur aux logiques de consentement à payer. Si l'évaluation individuelle d'utilité, fondamentale pour quantifier et monétiser, est dépendante d'un ensemble de conditions initiales qui, nécessairement, font perdre tout fondement moral à l'évaluation car elle est, fondamentalement, ancrée dans un jeu d'inégalités (accès à l'éducation, accès aux services environnementaux, accès à la satisfaction des besoins de base, etc.), alors l'évaluation contribuerait à justifier le fait que l'environnement est un enjeu marginal pour de nombreuses populations souffrant d'inégalités fortes. Et l'on retrouverait le même type d'arguments que ceux invoqués à propos du rôle de la démocratie dans le développement. Il nous semble donc cohérent d'adresser à l'ensemble de cette démarche d'évaluation monétaire-utilitariste le même type de critiques que celles qui ont été mobilisées contre l'économie *mainstream* à propos de l'importance de la démocratie dans le développement.

On peut renforcer cette critique à partir de ce que North a montré par rapport aux hypothèses de l'orthodoxie, celles-ci faisant perdre toute validité à l'analyse des institutions et du développement. Une fois sorti de quelques affirmations générales (sur le fonctionnement des marchés, des droits de propriété, etc.), l'analyse orthodoxe est incapable de saisir ce qu'est concrètement un marché et dans quelles mesures chaque marché est le résultat d'interactions complexes entre institutions formelles et informelles et comportements individuels. Plus le niveau d'incertitudes est élevé plus les processus sont complexes et plus les institutions jouent un rôle déterminant. La critique que North adresse à l'orthodoxie nous semble d'autant plus pertinente pour l'analyse des questions environnementales où les incertitudes (ainsi que les externalités, la non linéarité et la non prévisibilité des relations causales) sont la règle et non l'exception.

L'analyse de North, permet enfin et surtout de montrer en quoi les rapports de pouvoir s'incarnent dans les institutions : ces dernières sont toujours déterminées par les croyances dominantes propres à une élite économique ; en effet, en tant qu'elles sont conçues pour réduire les incertitudes, les institutions correspondent à la manière dont l'élite se représente ses intérêts et les incertitudes qui pèsent sur eux. Il en résulte que la matrice institutionnelle est toujours le résultat de conflits de pouvoir à travers l'histoire. Puisque les marchés sont eux-mêmes produits par les institutions, ils fonctionnent nécessairement, dans leur réalité concrète, de telle sorte qu'ils reproduisent les relations de pouvoir extérieures au marché. Ce dernier n'est donc pas neutre comme l'affirme l'analyse économique standard. En ce sens un prix exprime toujours un rapport de pouvoir.

Ces rapports de pouvoir peuvent être pensés à plusieurs niveaux. Ainsi, par exemple, au niveau macroéconomique et macrosocial, les institutions monétaires et bancaires déterminent les modalités d'accès à la monnaie et au crédit, modalités qui elles-mêmes bornent les champs du possible, pour chaque acteur, lorsqu'il s'agira de faire une quelconque évaluation des solutions qui se présentent à lui. La demande d'un agent, par exemple sa demande en services environnementaux, est nécessairement dépendante de ses dotations initiales, donc de son accès à la création monétaire. Au niveau microéconomique, la capacité de certains agents comme les firmes multinationales à faire valoir des droits de propriété (via le marché) sur des espaces naturels dépend de leur capacité à se prévaloir d'une valorisation monétaire et marchande supérieure aux usages antérieurs de cette ressource. C'est le cas par exemple, dans le cas de rachats de terre dans les pays en développement par des banques de compensation occidentales. On est là dans le cadre clairement établi par l'analyse standard : établissement de droits de propriété pour préserver la ressource, valorisation de cette ressource et revenus pour l'Etat qui cède ses droits de propriété, création de quelques emplois... quitte à priver de cet usage des populations qui les utilisaient de manière informelle et qui certes ne valorisaient ces ressources ni par la monnaie ni par le marché, mais qui en avaient fait la base de leur vie biologique, sociale et culturelle.

Les théories de la justice, l'histoire et la sociologie, à travers la question du juste prix et des économies morales notamment, permettent dans ce cadre analytique institutionnaliste de proposer des solutions bien différentes des conclusions auxquelles parviennent bien des économistes.

4. Les théories de la justice pour une écologie politique ?

Fondamentalement, malgré de nombreuses tentatives de rapprochement depuis la publication de *Théorie de la Justice* par J. Rawls en 1971, les fossés restent souvent réels entre économie et philosophie (Roemer 1996). Surtout, comme le note Roemer, quels que soient les progrès réalisés dans l'intégration des questions de justice à celles du développement, les organisations comme la Banque Mondiale restent profondément marquées par une logique instrumentale et finalement utilitariste (Roemer 2006). Cette prégnance utilitariste se manifeste par exemple dans des affirmations comme celle qui ouvre l'un des rapports du CGDD

Nombre de biens et services environnementaux ne font pas l'objet d'échanges et n'ont donc pas de prix. L'environnement a pourtant une valeur : sa qualité est en effet une composante essentielle du bien-être des générations présentes et futures. La monétarisation est une technique d'analyse qui vise à révéler cette valeur, pour mieux prendre en compte les enjeux environnementaux dans les décisions publiques et les choix privés. (CGDD 2010)

On voit bien la mécanique de l'assimilation instrumentale de l'environnement à sa dimension utilitaire, celle-ci étant ensuite associée au bien-être, que peut révéler la mesure monétaire. Où sont alors les intentions tant de fois annoncées puis avortées, d'une approche élargie du bien-être ? Le constat pourrait être le même au regard de la littérature récente sur la croissance pro-pauvre (pro-poor growth) : tandis que l'essentiel des articles admettent le caractère multidimensionnel des inégalités et de la pauvreté ainsi que l'interaction complexe entre dimensions sociales, politiques, économiques et environnementales...les indicateurs utilisés pour tester économétriquement les liens entre croissance et réduction de la pauvreté sont toujours les indicateurs monétaires. Il n'est donc pas étonnant, dans ce contexte, que les questions environnementales soient intégrées sous forme monétaire aux réflexions sur une « croissance verte inclusive » que l'OCDE et la Banque Mondiale appellent de leurs vœux et qui n'est qu'une extension supplémentaire de la croissance pro-pauvre, partagée ou inclusive défendue depuis les années 1990.

La quantification est donc un exercice incontournable pour mesurer et comparer afin de poser les questions de justice supposées mettre en balance coûts et avantages des différentes possibilités de choix. C'est bien la manière de concevoir un choix, qu'il soit individuel ou collectif (via la décision politique), qui est au fondement de la démarche actuelle, et c'est donc la théorie de la décision qui doit être soumise à la critique. On peut à ce titre prendre l'exemple particulièrement édifiant des propos de l'ancien économiste en chef de la Banque Mondiale, Lawrence Summers, en 1991 (voir Hausman and McPherson 1996, pp. 9 et suiv.). La question reste de notre point de vue encore en partie ouverte de savoir s'il plaisait ou non, lorsqu'il déclara que compte tenu de leur plus faible niveau de pollution, les habitants des pays en développement, dans la logique du calcul microéconomique de base, subiraient une plus faible dégradation de leur utilité comparée au gain d'utilité obtenu par les habitants des pays riches si l'on délocalisait dans le Tiers Monde des activités économiques polluantes.

Les critiques de l'économie standard et des solutions marchandes peuvent se concentrer sur la question de l'efficacité qui, certes, occupe une place écrasante dans la littérature (Sen 1993). Nous proposons à présent de soulever des critiques qui, à bien des égards sont finalement les plus essentielles. Elles concernent la manière de concevoir les liens socio-politiques qui se jouent autour du rapport à notre écosystème.

De nombreuses propositions alternatives à l'évaluation marchande insistent sur le caractère délibératif et démocratiques des procédures qui peuvent se mettre en place, notamment depuis les travaux de Jacobs (Jacobs 1997). On en trouve une extension dans les expériences de terrain consistant, souvent, à mettre en place les conditions d'un dialogue entre chercheurs, praticiens et populations permettant l'émergence de schémas mentaux et cognitifs partagés (cf par ex. Moreno et al. 2014 pour une revue de littérature). Cette démarche ancre un peu plus encore les liens potentiels entre l'écologie politique et l'approche par les capacités (Pelenc and Ballet 2015; Ballet, Koffi, and Pelenc 2013) que nous avons évoqués précédemment. Nous avons déjà souligné en quoi cette perspective peut être également rapprochée de celle défendue par North pour comprendre le rôle déterminant que jouent les institutions. Nous souhaitons donc ici compléter ces réflexions par une mise en perspective de l'évaluation des écosystèmes au regard des débats plus généraux sur le juste prix.

De nombreux travaux en histoire de la pensée économique montrent que l'une des dimensions essentielles du juste prix est son caractère délibératif : un prix juste est un prix débattu de manière transparente à partir d'informations communément partagées par les parties prenantes (Prévoist 2012). C'est d'autant plus vrai concernant les biens alimentaires, c'est-à-dire les ressources les plus indispensables à la reproduction individuelle donc à l'équilibre du groupe. Si les marchés concurrentiels apparaissent rapidement comme un moyen de réduire le pouvoir d'action d'offeurs en position dominante, il n'en reste pas moins que la distinction entre le marché comme concept ou principe et le marché comme espace social est fondamental pour comprendre comment, de facto, les marchés peuvent se présenter comme des espaces de délibération sociale dont les conditions varient suivant les contextes institutionnels. Ainsi, Kaplan décrit les marchés alimentaires de l'Ancien Régime comme des espaces sociaux où le commerce n'est ni ignoré ni entravé, mais moralisé et domestiqué (Kaplan 1988, 16–19). Dans la perspective de l'économie morale de Thompson (voir Fassin 2009), les prix des

ressources affectant directement la survie du groupe impliquent que le fonctionnement des échanges soit soumis à des impératifs qui sont a priori extérieurs à la logique commerciale et à la sphère marchande (Margairaz and Minard 2008). C'est ce qu'indique Orléan, dans une perspective plus générale lorsqu'il indique que « non seulement le juste prix ne dépend pas des mouvements monétaires mais il les domine et les contraint en ce que s'exprime en lui un principe de cohésion sociale qu'il n'est pas dans le pouvoir de la monnaie de transgresser » (Orléan 2003). L'expression des besoins de cohésion sociale est donc fondamentale à l'établissement de règles de circulation des ressources les plus essentielles à la survie des groupes sociaux. Et la délibération démocratique y joue un rôle déterminant de telle sorte que des marchés « justes » ne sont pas déterminés par une conception a priori mais, bien plus dans une logique de raison pratique, par des règles de fonctionnement proches de celle de l'agora comme le défendait Locke (Dang 1997).

Revenir à Locke n'est d'ailleurs pas innocent compte tenu de l'importance prise, dans les débats de philosophie politique contemporaine, en particulier chez les libéraux et libertariens, de la désormais fameuse clause Lockéenne (voir Dang 1995). L'idée que l'appropriation des ressources rares se justifie par l'efficacité de cette appropriation (comparée à une situation de non appropriation ou d'allocation égalitaire) a été nourrie par les travaux portant sur l'efficacité allocative du marché et la tragédie des communs. Or, l'application de la clause lockéenne aux ressources naturelles est hautement problématique. Walras montre par exemple que l'appropriation collective des terres est une solution à la fois plus efficace et plus juste que la solution purement marchande. Entre l'absence de droits de propriété et la privatisation des droits de propriété il existe une solution intermédiaire de propriété collective qui est (faut-il s'en étonner) très rarement envisagée dans les développements récents de la *green economy*.

Les arguments *a priori* sont pourtant nombreux et peuvent être déduits de plusieurs sources théoriques différentes, depuis le socialisme marchand de Walras (Prévost 2012 ; Prévost 2014) jusqu'à une lecture radicale de Rawls (voir par ex. Sobel 2008). Ainsi, celui-ci indique que « lorsqu'un droit de propriété des moyens de production est permis, il ne s'agit pas d'un droit fondamental mais d'un droit conditionné au fait de constituer le moyen le plus efficace pour réaliser les principes de justice dans les circonstances existantes » (Rawls 2003, 240).

5. Conclusion

L'approche institutionnaliste permet de penser les dynamiques qui élaborent et diffusent les règles morales (même lorsqu'il s'agit de tenter de bannir les questions morales) présidant au fonctionnement des marchés et donc la manière dont les prix émergent et déterminent une allocation spécifique des ressources disponibles.

Il manque peut-être encore à l'économie hétérodoxe de se saisir suffisamment de la philosophie morale et politique, comme le soulignait A. Caillé dans son quasi-manifeste institutionnaliste (Caillé 2007).

C'est en tout cas un impératif pour l'écologie politique afin de prendre constamment contre-pied face aux avancées de l'économie environnementale.

Bibliographie

- Ballet, Jérôme, Damien Bazin, Jean-Luc Dubois, and François-Régis Mahieu. 2011. "A Note on Sustainability Economics and the Capability Approach." *Special Section - Earth System Governance: Accountability and Legitimacy* 70 (11): 1831–34. doi:10.1016/j.ecolecon.2011.05.009.
- Ballet, Jérôme, Jean-Marcel Koffi, and Jérôme Pelenc. 2013. "Environment, Justice and the Capability Approach." *New Climate Economics* 85 (0): 28–34. doi:10.1016/j.ecolecon.2012.10.010.
- Caillé, A. 2007. "Un Quasi-Manifeste Institutionnaliste." *Revue Du MAUSS*, no. 30: 33–48.
- CGDD (Commissariat Général au Développement Durable). 2010. "Donner Une Valeur À L'environnement : La Monétarisation, Un Exercice Délicat Mais Nécessaire." *La Revue Du CGDD - Service À L'Economie, de l'Evaluation et de l'Intégration Du Développement Durable*. Paris.
- Dang, A.-T. 1995. "Libéralisme et Justice Sociale : La Clause Lockéenne Des Droits de Propriété." *Revue Française d'Economie* 10 (4): 205–38.
- . 1997. "Juste Prix et Science de L'enrichissement Chez John Locke." *Economies et Sociétés*, no. PE No.25: 49–69.
- Fassin, D. 2009. "Les Économies Morales Revisitées." *Annales - Histoire, Sciences Sociales* 11-12 (6): 1237–66.
- Fine, B. 2002. "Economic Imperialism : A View from the Periphery." *Review of Radical Political Economy* 34: 187–201.
- Gesang, Bernward. 2013. "What Climate Policy Can a Utilitarian Justify?" *Journal of Agricultural and Environmental Ethics* 26 (2): 377–92. doi:10.1007/s10806-012-9380-4.
- Godard, O. 1992. "La Science Économique Face À L'environnement : La Résilience D'une Discipline." In

- Sciences de La Nature, Sciences de La Société*, Jolivet M. éd., 195–222. Paris: CNRS Editions.
- Hardelin, J., A. Katosky, and F. Marical. 2010. "Pourquoi et Comment Monétiser L'environnement ?" *La Revue Du CGDD - Service À l'Economie, de l'Evaluation et de l'Intégration Du Développement Durable*, no. 12/2010: 13–26.
- Hausman, D. M., and M. S. McPherson. 1996. *Economic Analysis and Moral Philosophy*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Jacobs, Michael. 1997. "Environmental Valuation, Deliberative Democracy and Public Decision-Making Institutions." *Valuing Nature*, 211–31.
- J. Gadrey, and A. Lалуq. 2015. *Faut-Il Donner Un Prix À La Nature ?*. les petits matons/Institut Veblen. Politiques de La Transition.
- Kallis, Giorgos, Erik Gómez-Baggethun, and Christos Zografos. 2013. "To Value or Not to Value? That Is Not the Question." *Ecological Economics* 94 (0): 97–105. doi:10.1016/j.ecolecon.2013.07.002.
- Kaplan, S. L. 1988. *Les Ventres de Paris, Pouvoir et Approvisionnement Dans La France d'Ancien Régime*. Paris: Fayard.
- Karsenty, A., and D. Ezzine de Blas. 2014. "Des Mésusages Des Métaphores. Les Paiements Pour Services Environnementaux Sont-Ils Des Instruments de Marchandisation de La Nature ?" In *L'instrumentalisation de L'action Publique*, edited by C. Halpern, P. Lascoumes, and P. Le Galès, Presse de Science Po, 528.
- Katosky, A., and F. Marical. 2010. "Apports et Limites Des Consentements À Payer Pour L'évaluation Des Services Environnementaux: L'exemple Des Marais Du Cotentin et Du Bessin." *La Revue Du CGDD - Service À l'Economie, de l'Evaluation et de l'Intégration Du Développement Durable*, no. 12/2010: 27–40.
- Keynes, J. M. 2002. "La Théorie Générale de L'emploi." In *La Pauvreté Dans L'abondance*, 240–60. Paris: Gallimard.
- Krugman, P. 2005. "How I Work." <http://web.mit.edu/krugman/www/howiwork.html>.
- Margairaz, D., and P. Minard. 2008. "'Marché Des Subsistances et Économie Morale : Ce Que 'Taxer' Veut Dire." *Annales Historiques de La Révolution Française*, no. 352: 53–99.
- Moreno, Javier, Ignacio Palomo, Javier Escalera, Berta Martín-López, and Carlos Montes. 2014. "Incorporating Ecosystem Services into Ecosystem-Based Management to Deal with Complexity: A Participative Mental Model Approach." *Landscape Ecology* 29 (8): 1407–21. doi:10.1007/s10980-014-0053-8.
- North, D.C. 2005. *Understanding the Process of Economic Change*. Princeton and Oxford: Princeton University Press.
- OECD. 2012. "Green Growth and Developing Countries - Consultation Draft."
- Orléan, A. 2003. "Réflexion Sur Les Fondements Institutionnels de L'objectivité Marchande." *Cahiers D'économie Politique* 2003/1 (44): 181–96.
- Palermo, G. 1999. "The Convergence of Austrian Economics and the New Institutional Economics : Methodological Inconsistency and Political Motivations." *Journal of Economic Issues* xxxiii (2): 277–86.
- Pelenc, Jérôme, and Jérôme Ballet. 2015. "Strong Sustainability, Critical Natural Capital and the Capability Approach." *Ecological Economics* 112 (0): 36–44. doi:10.1016/j.ecolecon.2015.02.006.
- Prévoist, B. 2008. "Aux Sources Des Réformes de Seconde Génération : Quelques Questions Sur La Nouvelle Économie Institutionnelle et L'usage Qui En Est Fait." *Economies et Sociétés Série F* 2008/4 (44): 713–36.
- . 2010. "Douglass North : Hétérodoxie Néo-Institutionnelle et Néo-Libéralisme." *Revue de La Régulation*, no. 7: on line.
- . 2012. "Echanges Alimentaires et Juste Prix." *L'homme et La Société* 2012/1 (183-184): 35–59.
- . 2014. "Des Circuits Courts À La Reterritorialisation de L'agriculture et de L'alimentation." *RECMA*, no. 331: 29–44.
- Prévoist, B., and A. Rivaud. 2015. "Services Écosystémiques et Développement Humain: Intérêts et Limites D'une Approche Par Les Capabilités." In . Montpellier.
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUE). 2011. "Towards a Green Economy : Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication." Washington DC.
- Putnam, H. 2002. *The Collapse of the Fact/Value Dichotomy and Other Essays*. Cambridge: Harvard University Press.
- Rawls, J. 2003. *La Justice Comme Équité*. Paris: La Découverte.
- Roemer, J.E. 1996. *Theories of Distributive Justice*. Cambridge: Harvard University Press.
- . 2006. "Review Essay, 'The 2006 World Development Report: Equity and Development.'" *Journal of Economic Inequality* 4: 223–44.
- Schumpeter, A. 1952. *Ten Great Economists*. Routledge. London.
- . 1981. *History of Economic Analysis*. London: Routledge.
- Sen, A. K. 1993. "Markets and Freedom: Achievements and Limitations of the Market Mechanism in Promoting Individual Freedoms." *Oxford Economic Papers* 45 (4): 519–40.

Document provisoire. Ce texte fera l'objet d'une publication de la Fondation de l'Ecologie Politique

Smith, Matthew Longshore, and Carolina Seward. 2009. "The Relational Ontology of Amartya Sen's Capability Approach: Incorporating Social and Individual Causes." *Journal of Human Development and Capabilities* 10 (2): 213–35. doi:10.1080/19452820902940927.

Sobel, Richard. 2008. "Le Rapport Salarial : Impensé Institutionnel de La Théorie de La Justice de John Rawls ?" *Economie Appliquée* tome LXI (n° 1): p. 37–70.